



Luxembourg, le 15 octobre 2020

Dépôt : Laurent Mosar

Groupe politique CSV
Débat sur l'état de la nation



Motion

La Chambre des Députés,

- Considérant l'importance des PME dans l'économie nationale ;
- Considérant la lourdeur de certaines démarches administratives à effectuer par les entreprises voulant s'installer au Luxembourg ;
- Rappelant les projets d'implantation d'une usine de production de laine de roche à Sanem et d'une usine de production de yaourts à Bettembourg ;
- Constatant que ces entreprises ont in fine préféré ne pas s'installer au Luxembourg mais plutôt dans la Grande Région ;
- Constatant qu'en France les autorités envisagent de mettre à disposition des entreprises des « sites industriels clés en main » où elles peuvent concrétiser des projets complexes en moins de 6 mois ;
- Constatant qu'en Province du Luxembourg, selon les informations des responsables du guichet unique IDELUX, une entreprise peut obtenir les permis nécessaires et démarrer les travaux en seulement six mois ;

Invite le Gouvernement,

- à créer un environnement administratif favorable à l'activité économique,
- à veiller à ce que dans ses initiatives législatives et réglementaires toute charge administrative supplémentaire pour les entreprises soit évitée,

- à revoir et dans la mesure du possible alléger et simplifier les procédures en matière d'établissements classés, de protection de la nature et des ressources naturelles, d'aménagement communal et de développement urbain respectivement revoir la législation relative à l'eau et celle concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement de certains projets,
- à procéder à une analyse détaillée de la nécessité des systèmes d'autorisations existants,
- à coordonner davantage les délais et procédures prévus dans les différents textes législatifs, afin d'accélérer ces dernières et d'éviter tout double emploi,
- à réaliser une étude ayant pour objectif de comparer les délais et démarches administratifs en rapport avec les procédures d'autorisation luxembourgeoises dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement aux régimes d'autorisations français, allemands et belges.

L. M O S A R

LM

C. Wink

S. Ellis Kottly

Hansen Marline

R. Spautz